

DEPARTEMENT DU GERS



MAIRIE de BASCOUS

32190

☎ : 05 62 08 56 65

✉ : bascoüs@wanadoo.fr

## CONCERTATION SUR LA PRODUCTION D'ÉNERGIES RENOUVELABLES

Loi APER du 10 mars 2023

L'Etat a demandé aux communes de définir des « zones d'Accélération Energétiques » pouvant accueillir des installations de production énergétique.

Les bâtiments communaux susceptibles d'accueillir sur leur toiture des panneaux photovoltaïques ont été recensés mais les ZAE peuvent également inclure des espaces privés, sur toiture ou au sol.

**A titre privé, êtes-vous intéressés par l'installation de  
panneaux photovoltaïques chez vous, sur toiture ou au sol ?**

Si oui, veuillez vous présenter en Mairie muni des références de vos parcelles cadastrales avant le 25 janvier 2024.

Le Maire de BASCOUS,  
Nicolas GALISSON